



COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 21 mai 2019 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :

CLDR : 32 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Administration communale – service Environnement: Delphine Deblaer

Administration communale – service Cohésion sociale : Géraldine Legrand

Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles, Dimitri Phukan

Bureau Drea²m (Auteur de PCDR) : Thomas Fages

Excusés :

Bourgmestre : Mathieu Perin

CLDR : 13 membres

SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Examen des fiches-projets du lot 2
- ✓ Examen des intitulés des projets en lot 3
- ✓ Divers, agenda

1. PV de la réunion du 23/04/2019, suite à un souci d'envoi, il sera approuvé à la prochaine séance.

2. Examen par la CLDR des fiches projets du lot 2

Rappel par la FRW des principes de la programmation des projets d'un PCDR

Rappel : la programmation des fiches projets par lots



Court terme

Fiches détaillées:

- porteur de projet
- Affectation
- localisation
- budget

Moyen terme

Fiches partielles:

- pas d'estimation budgétaire

Long terme

Fiches partielles:

- liens avec la stratégie



La programmation peut évoluer durant la mise en œuvre du PCDR (2020-2030)

Aide à décision : la clé dichotomique



Les commentaires et avis de membres de la CLDR suite à la présentation des fiches-projets du lot 2 par Drea²m (en annexe 1).

Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants

➔ Confirmation du besoin de logements tremplins sur l'entité communale.

- *Info complémentaire : 2 logements tremplins seront construits par le promoteur et gérés par la Commune dans la cadre du lotissement PCA La Chapelle à Frasnes (lot 0).*

➔ Avis mitigé sur l'habitat léger/modulable/réversible.

- Question à éclaircir : peut-on se domicilier dans l'habitat léger ?
- Qui s'occupera de la propreté de la zone réservée à l'habitat léger et quelle superficie par logement ?
- Habitat léger à mettre en lien avec la fiche-projet du lot 3 qui concerne le développement d'un hébergement touristique et de loisirs ?!
- Le schéma de structure permet-il l'implantation de l'habitat léger ? (*information complémentaire : le schéma de développement communal n'en parle pas*).
- Mettre à disposition / trouver un terrain adéquat (habitat ou extension d'habitat) pour de l'habitat groupé et intergénérationnel – habitations légères ?
- Imaginer un quartier pilote d'habitat léger (comme à la baraque à Louvain-La-Neuve).
- Ne pas détruire le paysage rural avec des habitations trop décalées.

- Pourquoi pas aménager des logements efficaces énergétiquement dans la grange Agricœur ?

Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking/espace multiservices (à faire passer en lot 1 pour acquisition stratégique ?)

➔ **Confirmation de besoins existants pour les fonctions proposées : coworking/télétravail, espace santé et accueil petite enfance.**

➔ **La localisation proposée pose problème.**

- Attention au double emploi avec d'autres lieux existants : maison médicale de Frasnes, maison de village de Villers-Perwin.
- La localisation à Villers-Perwin est-elle judicieuse ?!
- Risque d'impact sur la circulation au niveau de la rue du Tilleul.
- Faut-il passer par une nouvelle acquisition ? Attention de ne pas multiplier les bâtiments communaux pour la charge d'entretien.
- Site ayant une histoire conflictuelle avec la Commune et les riverains pour l'obtention du permis d'urbanisme (recours au Conseil d'Etat).
- Pourquoi là ? Pourquoi pas à Agricœur (reconvertir l'atelier rural) ou dans l'épicerie sociale (rue Loriaux 3b) ? Pourquoi ne pas trouver un point plus central près du centre administratif (certaines démarches administratives à la commune seraient facilitées) ?
- Nécessité d'un lieu accessible par les transports en commun.
- Surface nette du bâtiment (estimation de 150 m² par l'Auteur de PCDR) est-elle suffisante pour créer un espace multiservices ?
- Il faut rester dans les prescrits du permis accordé.
- Comment organiser l'entretien et l'animation du lieu ?
- Problème de cohabitation entre accueil petite enfance et coworking.
- Proposition d'une halte-garderie pour enfants.
- **Proposition d'une visite du lieu par la CLDR et prise de connaissance des avis des riverains.**

Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

- Attention à la localisation pour la sécurité des enfants (proximité parkings / attention voitures).
- Attention au problème de la surveillance.
- Attention au coût et à l'entretien ?
- Attention à la charge et à la responsabilité communale !
- **Mellet** : préférer l'utilisation des écoles. Ecole maternelle, possibilité de fermer l'accès à l'école mais quid pour l'école Jacques Brel ?
- **Mellet** : garder l'espace derrière l'église pour la pétanque mais donner accès à l'espace déjà prévu pour les enfants dans la cour de l'école du Vieux château et l'améliorer.

- **Rèves** : l'ISM est un terrain privé. Pourquoi pas derrière ou autour de l'église dans un lieu public ?
- **Frasnes** : c'est prévu dans la fiche-projet du complexe sportif (lot 1).
- **Info complémentaire** :
 - **Frasnes** : aménagement d'un espace de convivialité (tables de pique-nique, bancs, plaine de jeux 18 mois à 6 ans) au château De Dobbeleer (**lot 0** – projet Vis ma Ruralité – 15.000 €).
 - **Wayaux** : aménagement d'un espace de convivialité (pergola végétalisée, tables de pique-nique et de jeu, bacs potagers, boîte à livres, goal de foot et panier basket) sur la place (**lot 0** – projet Vis ma Ruralité – 12.000 €).

Fiche n°2.4 : Développer un système de rang scolaire

- **Info complémentaire** : lancement d'un rang scolaire vers l'école J.Brel (**lot 0**).
- La solution passe aussi par un renforcement structurel de la sécurité à savoir : ralentisseur efficace dans la rue - barrière de protection de piétons tout le long des trottoirs de la place de Mellet à l'accès des écoles. Mettre ce point en lot 3 dans la FP Sécurisation des lieux fréquentés (la rue Helsen est dans un état déplorable de qualité de cadre de vie et de sécurité).
- C'est bien sous le soleil mais l'hiver dans le froid, c'est moins agréable !

Fiche n°2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité (opportunité de vendre Agricoeur et opportunité d'achat Vieux moulin ?)

➔ **Besoin d'une salle de grande capacité confirmé.**

➔ **La localisation proposée pose question.**

- Y-a-t-il suffisamment d'espace pour l'aire de parking au Vieux moulin ? Prévoir un parking déporté + navettes ?
- Le lieu proposé pose des problèmes d'accessibilité.
- Choisir un lieu qui sera accessible autrement qu'en voiture pour le plus grand nombre.
- Pourquoi remettre en question le projet Agricoeur ? Garder le site pour en faire une zone multifonctionnelle. Transformer la grange en habitat groupé ? Pourquoi ne pas reconverter l'atelier rural en maison de village ?
- Ne pas recréer ou acheter des bâtiments supplémentaires.
- Convertir le site Agricoeur en logements ferait une concentration supplémentaire d'habitations dans le centre de Frasnes (nb : il y a déjà 2 projets immobiliers de lotissements – Sotraba et Rahier). N'est-il pas possible de répartir les nouveaux logements sur les 5 villages, notamment Wayaux ?
- Objectifs à respecter pour l'implantation d'une salle de fêtes de grande capacité : vaste zone de stationnement, lieu tranquille hors habitat proche, accessibilité facile, coût raisonnable, sur propriété publique si possible.

- Définir d'abord les besoins en surface pour la salle et le parking. Avant de se lancer dans des achats éventuels, certains terrains communaux conviendraient peut-être !

Fiche n°2.6 : Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie (lot 0 : placement conteneurs, lot 2 : construction maison rurale)

- **Il y a urgence !** Il y a 100 enfants et des problèmes de stabilité à l'étage de l'hébergement actuel (risque de fermeture par les pompiers).
- Le pouvoir organisateur est-il d'accord d'installer un lieu public sur leur propriété privée avec les nuisances que cela peut apporter?
- La maison de village existante (rue de Bruxelles) serait libérée, si on crée une nouvelle école dans le projet Lixon.

Fiche n°2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité (lot 0 – 900.000 € du Plan Infrastructures de Wallonie)

- **Cette sécurisation est demandée depuis longtemps et est vitale.**
- La sécurisation des lieux est importante.
- Quels aménagements prévoir pour les cyclistes et les piétons vu la configuration des lieux ?
- Vu l'étroitesse de la voirie, la circulation des cyclistes restera difficile. **Il est nécessaire de créer un itinéraire cyclable parallèle à la RN567 (au Nord). Ce devrait être l'objet de la présente fiche-projet PCDR.**
- Articuler ce projet avec le PCM.
- Le récent aménagement du rétrécissement avenue Stassart se montre très intéressant. Pourquoi ne pas mettre en place un ou 2 systèmes semblables pour la descente venant de Saint Fiacre ou des chicanes ; c'est dans cette descente que les voitures et autres poids lourds prennent de la vitesse et arrivent très vite aux abords du croisement avec les rues de St Amand et Lorette .La zone peinte en rouge aux abords de la rue des Cerisiers ne sert à rien .Les rues secondaires aboutissant sur l'axe RN567 ont très peu de visibilité pour s'engager sur la chaussée (St Amand , Brigade Piron , Lorette , Hoover,....). Il est utopique de vouloir établir une piste cyclable sécurisée le long de cet axe : il vaut mieux prévoir ces pistes via les rues secondaires rentrant sur le centre comme rue Hoover par exemple et prévoir de se raccorder sur les ruelles (Gaspard par ex).

Fiche n°2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux (nouvelle proposition)

- **Il est urgent de réduire le trafic routier rue J-B.Loriaux.**
- Il est constaté un charroi croissant de poids lourds rue J.Loriaux. Circulation de transit.

Depuis le 1^{er} avril 2016, un prélèvement kilométrique est appliqué aux poids lourds (MMA > 3,5 T).

Les poids-lourds quittent l'autoroute A54 à hauteur de Liberchies pour rejoindre la N5 et éviter ainsi quelques kilomètres d'autoroutes taxées (A54 et E42).

- Il faudrait commencer par prendre des mesures d'interdiction de circulation des poids-lourds (limiter à 3,5 T à l'exception des convois agricoles). Prévoir une action de correction des GPS.
- Si l'élargissement du chemin Bois d'Arnelle est envisagé, il faut :
 - penser aux répercussions sur la circulation qui va augmenter au centre de Liberchies (rue Neuve qui mène à la A54)
 - éviter les expropriations de terres agricoles.
- Ce chemin est déjà une autoroute et est déjà emprunté en raccourci par beaucoup d'automobilistes (problème de vitesse).
- Ne pas élargir car cela va accentuer la vitesse et créer plus d'insécurité; prévoir ci et là des zones de stationnement pour permettre aux véhicules de se céder le passage mutuellement.
- Les camions doivent emprunter la N5 et rien d'autre.
- Tous les villages devraient être en circulation locale sauf pour les convois agricoles et les livraisons.
- Projet à réfléchir dans le cadre du PCM.
- Pour alléger le trafic routier sur la rue J-B.Loriaux, il faudrait modifier l'accès au complexe sportif en limitant l'entrée par la chaussée de Bruxelles (N5).

Fiche n°2.9 : Création d'une liaison lente entre l'Institut Sainte-Marie de Rèves et la rue Wattimez-Haut vers Genappe (fiche-projet transcommunal ?)

- **Se focaliser sur les besoins de mobilité lente dans Rèves vers et depuis le Collège.**
- Proposition de création d'aménagements du GT cheminements lents :
 - 1) Du collège au quartier Wattimez:**
 - remonter la rue de Bruxelles, tourner à droite dans la rue de la station, continuer jusqu'au carrefour avec les 2 rues Wattimez.
 - continuer dans la rue de la station et rejoindre une portion de piste cyclable qui existe déjà plus loin dans cette rue.
 - 2) Du collège au quartier Sart a Reves:**
 - partir du collège et remonter toute la rue de Bruxelles jusqu'au carrefour avec la rue de la station, où là on pourrait rejoindre la piste cyclable de la rue de la station.
 - 3) Du collège au quartier Odoumont:**
 - partir du collège et tourner dans la rue Saint Anne/Odoumont jusqu'au quartier Odoumont.

- Nécessité de créer des cheminements lents sécurisés vers le Collège pour désengorger le centre aux entrées et sorties d'école.
- Privilégier la rue de Houtain si liaison intercommunale lente vers Genappe (et vers le Ravel Nivelles/Genappe/Ottignies). Ne pas passer par la rue Wattimez-Haut.
- La proposition de Genappe de créer une liaison lente par le chemin agricole des ULM vers les Quatre Bras ne paraît pas assez sécurisante.

Fiche n°2.10 : Réaménager la cité administrative (remonter du lot 3 en lot 2)

- **Le projet correspond à un besoin. Une consultation de la population est nécessaire pour le définir.**
- La présence d'une esquisse d'aménagement donne l'impression que tout est déjà décidé or il s'agit d'un projet lot 2.
- Pourquoi abattre le n°9 Place de Frasnes alors que ce bâtiment fait partie de l'histoire du village ?
- Tenir compte du relief du sol dans l'aménagement de la future place.
- Maintenir la circulation dans les 2 sens dans les rue Staumont, JB Loriaux et Léopold II pour faciliter l'accès aux commerces et éviter d'ouvrir une seule voirie d'accès dans Frasnes par la rue Albert 1^{er} (lien à faire avec le Plan Communal de Mobilité)
- Réfléchir le réaménagement de la cité administrative en parallèle avec le PCM et le projet d'élargissement du chemin du bois d'Arnelle. Objectif : diminuer le charroi lourd.
- Inclure dans la réflexion l'organisation hebdomadaire des marchés et la sécurisation de la ducasse
- Intégrer la réaffectation de l'église dans la réflexion.

Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

- **L'aménagement réalisé actuellement est provisoire.** L'objectif est de ralentir la vitesse pour pouvoir rouvrir le rond-point de Gosselies.
- **Garder l'aménagement définitif en fiche-projet.**
- Pourquoi réduire toujours la vitesse ? Si la route est de bonne qualité et les accotements sécurisés, où est le risque ? Les véhicules n'ont jamais été aussi sécurisants qu'aujourd'hui !
- Prévoir piste cyclable continue car parfois coupée par les arbres et leur encadrement.

Fiche n°2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes

- **Magnifique projet d'avoir une piste cyclable à double sens sur cette chaussée.**
- Préciser le tronçon aménagé en lot 0 par la Région (1.500.000 € du Plan Infrastructures de Wallonie). Du rond-point Nord à la rue de l'Encloître ?

- Limiter la vitesse excessive et les dépassements sur l'autre tronçon : du rond-point Sud à la rue de l'Enclôître.
- Eviter que les véhicules se garent sur la piste cyclable.
- Ralentir la vitesse des véhicules.

Pas de remarques sur les intitulés des fiches-projets du lot3 (annexe 1)

Autres commentaires et avis de membres de la CLDR

- ✓ Revoir les urgences dans les fiches-projets du lot 1 en fonction des estimations budgétaires et de la faisabilité financière de la Commune.
- ✓ Eviter dans les réunions de CLDR des débats ou attaques politiques entre partis.
- ✓ Etre attentif au processus de co-construction entre la CLDR et les Autorités communales.

La CLDR demande une réunion complémentaire en présence de représentants du Collège communal.

3. Agenda et divers

- ✓ **Mardi 4 juin à 19h30** (*à la salle des mariages de l'administration communale*)
Discussion et co-construction à propos des fiches-projets du lot 2.
- ✓ **Mercredi 19 juin à 18h** (*à la cellule solidarité emploi-rue Zéphirin Flandre,10*)
Clôture du travail d'élaboration du PCDR par la CLDR : validation et moment convivial.

4. Informations utiles (hors réunion)

Les dénominations utilisées par le décret relatif au Développement Rural :

- ✓ L'atelier rural : un bâtiment polyvalent à vocation économique, rénové ou construit par la commune. Loué pour une durée limitée aux TPE et P.M.E., l'atelier rural facilite le lancement de nouvelles entreprises.
- ✓ La maison rurale : un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne que de la Communauté française.
- ✓ La maison multiservices : une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services, publics et privés, mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de sa population rurale.

Les taux de subventions en Développement Rural :

Pour les projets communaux

- Maximun 80% (60% pour les espaces publics) sur la 1^{ère} tranche de 500.000 €.
- Maximun 50 % au-delà de la 1^{ère} tranche de 500.000 €.

Pour les projets transcommunaux

- Maximun 90% (y compris les espaces publics) sur la 1^{ère} tranche de 500.000 €.
- Maximun 50 % au-delà de la 1^{ère} tranche de 500.000 €.

Tous les documents de travail de la CLDR se trouvent en ligne sur www.lbv2030.info/cldr

Pour le secrétariat de la CLDR,
Martine Gilles & Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)